

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 03 JUILLET 2024

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 7 juin 2024

PRESENTS : (10 membres)

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, André MARTHEY, Denis DAGOT.

ABSENTS EXCUSÉS : (5 membres)

Madame Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Luc BRULÉ, Jean-Noël CHAMBON, Ludovic TABIS, Patrick NECTOUX.

À DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE :

Votants : 11 ; pour : 11 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°7

OBJET : Convention étude opportunité autoconsommation collective - CC Triangle Vert

Monsieur le Président informe le Bureau Syndical que la Communauté de communes du Triangle Vert (CCTV) souhaite mener à bien un projet d'autoconsommation collective patrimoniale sur plusieurs de ses bâtiments : salle multisports de Citers, Maison France Services de Saulx et 8 bâtiments scolaires.

Or, les compétences techniques pour mener à bien l'étude d'opportunité préalable à cette réalisation y font défaut.

Le SIED 70 peut, en application de ses statuts (point 2 de l'article 2.4) assurer à la demande d'un adhérent, d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, des prestations se rattachant à son objet et aux services qu'il peut apporter en fonction de ses compétences notamment dans les domaines de la construction de bâtiments d'équipements collectifs et de marchés publics.

Le SIED 70, qui a entre autres pour objectif d'aider les communes de son territoire à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques et à développer les énergies renouvelables, propose à ce titre à l'ensemble des communes du territoire des prestations permettant de mener à bien des études d'opportunité en autoconsommation.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240703-DELIB703072

Ainsi, il est proposé d'établir une convention avec la CCTV ayant pour objet les prestations suivantes réalisées par le SIED 70 :

- o Récolte des courbes de charges et factures énergétiques des bâtiments concernés ;
- o Etude du potentiel de production photovoltaïque ;
- o Analyse des courbes de charge
- o Calcul des taux d'autoconsommation et d'autoproduction
- o Présentation du projet aux élus.

Compte tenu des tarifs décidés pour les EPCI, le SIED 70 percevant la TICFE sur l'ensemble des communes de la CCTV, la prestation serait valorisée à hauteur de :
3 jours d'agent à 280 € soit 840 €.

Le Bureau syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** les conditions de réalisation d'une étude d'opportunité d'autoconsommation collective pour la communauté de communes du Triangle Vert dans les conditions de la convention jointe en annexe de la présente délibération.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

PJ : 1

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240703-DEL IB703072